



CLASSIQUES
GARNIER

« Vie de la Société », *Bulletin de la Société des amis de Montaigne Série VIII*, n° 13 - 14, 1999 (Janvier – Juin), p. 7-9

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11856-5.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11856-5.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1999. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

VIE DE LA SOCIÉTÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 24 Octobre 1998

La séance est ouverte à 14 h. 45. La Présidente distribue les pouvoirs (19 présents, 54 pouvoirs). Le quorum du quart des sociétaires (personnes physiques) à jour de leurs cotisations est atteint de justesse. Il faut déplorer que le règlement des cotisations soit affecté d'un retard chronique, et que d'autre part un certain nombre de fidèles sociétaires se soient excusés, mais aient négligé de se faire représenter en donnant leurs pouvoirs.

Le Trésorier présente les comptes de l'année 1997, qui n'avaient pu être approuvés plus tôt pour des raisons techniques. Après en avoir détaillé divers chapitres, il répond aux questions des sociétaires. Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

La Présidente aborde ensuite le deuxième point à l'ordre du jour. Mlle Andrieux, retenue à l'étranger pour un déplacement professionnel, a demandé à l'Assemblée de l'excuser. Mlle Armelle Andrieux et M. Jean-Claude Arnould sont élus secrétaires généraux, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention.

Aucune question n'a été adressée à la Société à la date du 20 Octobre pour être inscrite à l'ordre du jour. En revanche le Conseil d'Administration a décidé d'interroger les sociétaires sur la perspective d'un colloque ou d'une journée d'études. Plusieurs propositions sont formulées; elles feront l'objet d'une consultation auprès des sociétaires, puis le Conseil procèdera au choix d'un thème pour un colloque en l'an 2000.

Le Conseil a également souhaité consulter l'Assemblée sur la langue du Bulletin. Après une large discussion, il est décidé de maintenir le français comme langue de publication, et de faire précéder chaque article de son résumé en français.

La Présidente présente ensuite le calendrier électoral. La moitié du Conseil d'Administration voit son mandat expirer le 8 Juin 1999, et ne peut être reconduite conformément à l'article 7 des statuts; il s'agit de Mmes et MM. Arnould, Blum, Debailly, Demonet-Launay, Garavini, Montet, Saulnier-Michel. L'Assemblée générale du 27 Février procèdera à l'élection des nouveaux administrateurs, qui prendront leurs fonctions à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h.

Le Secrétaire général,
Jean-Claude ARNOULD

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 Octobre 1998

Présents: Mmes et MM. Arnould, Chardin, Eyquem, Ishigami, Lazard, Levraud, Tournon.

Excusés: MM. Blum, Debailly, Pottière-Sperry.

Le Trésorier fait le point sur le litige qui oppose la Société à la SPEC. Après une injonction de payer prononcée par le Président du Tribunal de Mont-de-Marsan, cette entreprise a fait opposition, et l'affaire a donc été évoquée à l'audience du même tribunal le 6 Octobre. Elle a été renvoyée au 3 Novembre, l'avocate de la SPEC prétendant tout ignorer du dossier. Cette affaire est désormais entre les mains d'un avocat local. Il semble que la SPEC spéculer sur le temps et sur la crainte que nous pourrions avoir, d'engager des frais de justice. Cependant, les arguments et les preuves dont nous disposons étant incontestables, et la situation financière de la Société florissante, il est décidé de poursuivre jusqu'au paiement des sommes dues. La Présidente, à laquelle s'associent les autres membres du Conseil, félicite le Trésorier pour l'excellente gestion de ce dossier et le remercie pour les efforts qu'il a déployés malgré les difficultés de tous ordres.

D'autre part, un changement des règles de la fiscalité bancaire ayant exigé la déclaration simultanée en 1997 des revenus du compte d'épargne pour 1996 et 1997, la Société est devenue imposable (en deçà toutefois du seuil minimal de recouvrement de l'impôt, si bien qu'il n'y aura pas de conséquences financières). L'administration fiscale nous a en conséquence adressé un formulaire de demande d'immatriculation SIRET, que nous ne pouvons ni ne devons remplir, n'étant pas une entreprise commerciale. Après divers échanges de courrier, une lettre de la plus grande clarté possible a été adressée au bureau concerné pour tenter de lui faire entendre ce qu'est une association "loi de 1901".

Est ensuite évoqué le renouvellement du Conseil d'Administration. Plusieurs membres rappellent la nécessité d'associer les postes d'administrateurs à des fonctions précises afin d'assurer le fonctionnement correct de la Société. Le besoin d'un administrateur au fait des problèmes informatiques, et capable de prendre en charge cette question, est notamment souligné.

Le Conseil prend ensuite une résolution demandant au Trésorier de cesser toute relation avec le distributeur Boussac, les retards et les incidents de paiement et de facturation rendant ingérables les quelques abonnements de collectivités dont il reste en charge; les collectivités concernées devront donc passer par un autre distributeur.

Le Secrétaire général,
Jean-Claude ARNOULD

Conférences:

Le 24 Avril 1999, à 14 h. 30, en Sorbonne (Amphithéâtre Guizot),

Jean-Pierre LEVRAUD: *La lieue de Montaigne. Un préalable à la lecture du Journal de voyage: aperçu sur les distances, les durées, les chemins, les cartes, les guides.*

Le 26 Juin 1999, à 14 h. 30, en Sorbonne (Amphithéâtre Guizot),

Bénédicte BOUDOU: *L'influence d'Hérodote dans les Essais.*

— Le même jour, à 16 h. 30, table ronde autour de la fin du chapitre "De la Vanité" (III, 9, édition Villey-Saulnier, PUF, p. 1000-1001 — Rectifier la coquille "encore en sçay-je" à la page 1000, où il faut lire: "encore **ne** sçay-je"). La séance prendra la forme d'un libre échange autour du texte et des problèmes d'interprétation qu'il pose, auquel chacun pourra participer selon la modalité qui lui convient. Les sociétaires intéressés sont priés de se munir du texte.

— Un "pot" amical sera ensuite offert au Club de la Sorbonne, à 18 h. (s'inscrire avant le 15 Juin par un mot à la SIAM, BP Paris-Mouffetard, 07 — 75221 PARIS CEDEX 5).